

L'IMPORTANCE DE BIEN ENTREtenir VOTRE CHAUDIERE

En pleine période hivernale, l'efficacité d'un appareil de chauffage est l'une des priorités qui touchent une grande partie des foyers. C'est souvent à cette période de l'année que l'on entend parler de la visite d'entretien, mais qu'en est-il vraiment ?

Nous vous proposons, au travers de cet article, de faire le point sur la visite d'entretien.

Une étape obligatoire et importante pour votre sécurité.

Que votre chaudière fonctionne au gaz, au bois, au fioul ou aux granulés / pellets, un entretien annuel de votre appareil est obligatoire selon le Décret n° 2009-649 du 9 juin 2009. Cette obligation découle avant tout d'une volonté de garantir votre sécurité. En effet, une chaudière très peu ou mal entretenue peut engendrer de graves conséquences pour votre sécurité et celle de votre foyer (fuite de gaz, forts polluants...). Par ailleurs, en cas de sinistre, cette attestation vous sera demandée par votre assurance pour couvrir les éventuels dégâts générés.



Une solution pour améliorer la durée de vie de votre chaudière.

L'entretien de votre chaudière est aussi intéressant pour garantir la pérennité de votre appareil. En effet, deux heures d'entretien par an peuvent vous permettre de prolonger la durée de vie de votre chaudière de plusieurs années, ce qui n'est pas négligeable.

Des économies réalisées sur le long terme.

La visite d'entretien est également une source d'économie à long terme. En effet, l'anticipation de pannes éventuelles protégera votre foyer d'un embarras financier non prévu. De plus, une chaudière bien entretenue fonctionnera de façon optimale ce qui lui évitera de surconsommer de l'énergie.



Un moyen d'apporter un confort constant à son foyer.

Une visite d'entretien annuelle réalisée sur votre appareil de chauffage permettra de vérifier l'usure de celui-ci et anticiper les pannes à venir. Le but étant d'éviter des pannes de chauffage inopinées en plein hiver.

Comment se déroule l'entretien de nos chaudières ?

1. Notre technicien vérifie dans un premier temps l'état de votre appareil, le nettoie et met au point les réglages adaptés.
2. Des vérifications sur les performances énergétiques et les émissions de polluants sont faites.
3. Notre technicien vérifie également le taux de monoxyde de carbone présent dans l'air afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de risques pour vous et votre foyer.
4. En fonction de l'appareil de chauffage détenu, 10 à 15 points de vérification seront effectués pour augmenter le rendement et la longévité de la chaudière, améliorer les performances de l'appareil et assurer votre sécurité.



Suite à cet entretien, une attestation vous sera remise. Elle indiquera le constat de la visite et les éventuelles corrections apportées à votre appareil. En cas de sinistre, cette attestation vous sera demandée, d'où l'utilité de la conserver précieusement.

Qui mieux que le constructeur de votre chaudière pour l'entretenir ?

Vous n'avez pas encore de contrat d'entretien ?

Nous vous invitons à consulter la page suivante.

[ICI](#)

Vous souhaitez découvrir d'autres sujets ?

N'hésitez pas à lire tous les autres articles de notre newsletter, disponibles sur la page dédiée.

[ICI](#)